

TECHNOSPHERE ET DROIT : NOUVEAUX PHÉNOMÈNES, NOUVELLES ÉPISTÉMOLOGIES

Tables rondes et Session doctorale internationales et pluridisciplinaires Lyon, 29 et 30 mars 2018

Présentation : Ces tables rondes et cette session doctorale internationales et pluridisciplinaires s'inscrivent dans le cadre du projet IUF IFITIS. Elles posent la question inédite de la réception en droit du concept de technosphère discuté depuis près de cinquante ans par les scientifiques. Elles questionnent également la capacité des autres savoirs constitués et tout particulièrement du droit à saisir les phénomènes de la technosphère, considérée comme un tout homogène, produit par l'homme et distinct de la biosphère.

Presentation: These international and multidisciplinary round tables and doctoral sessions are part of the IUF IFITIS project. They raise the novel issue of receipt entitled the concept of technosphere discussed for nearly fifty years by scientists. They also question the capacity of other forms of knowledge, especially the law to grasp the phenomena of the technosphere, considered as a homogeneous whole, produced by humans and distinct from the biosphere.

► Sous l'égide de :

- Institut universitaire de France (IUF)
- École doctorale de droit (EDD 492)
- Équipe de droit international européen et comparé – CREDIP (EA 4185)
- Institut sur les systèmes complexes (IXXI)

► Avec le soutien de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (Commission de la recherche)



► En partenariat avec :

- ED INFO MATHS
- EDSEG
- EDSS

TABLES RONDES

29 MARS 2018 – LYON – SALLE CAILLEMER (UJML3 - 15 quai Claude Bernard - Lyon)
9H30 À 17H30

MATINÉE : APPROCHES PLURIDISCIPLINAIRES DE LA TECHNOSPHERE – COMMENT LES DISCIPLINES REPRÉSENTÉES SE SONT-ELLES OU NON CONSTRUITES AUTOUR DE L'EXISTENCE DE LA TECHNOSPHERE ?

The Past and the Future of the Technosphere

Ouverture par **S. van der Leeuw**, Anthropologue, Professeur émérite à l'Arizona State University, Membre honoraire de l'IUF

Technosphère et management international

A. Barron, Professeur en sciences de gestion à la Toulouse Business School, et **U. Mayrhofer**, Professeure en sciences de gestion à l'iaelyon School of Management, Université Jean Moulin Lyon 3

Les circulations de la technosphère et le droit

J.-S. Bergé, Juriste, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Membre de l'IUF

Technosphère et Géopolitique du risque

J.P. Burgess, Géopolitologue, Philosophe, Professeur à l'ENS Paris, Chaire AXA « Géopolitique du risque »

Gestion des risques inhérents à la préservation d'espèces sauvages dans la technosphère

P. Degeorges, Archéologue, Professeur à l'ENS Lyon

Les données de la technosphère

S. Grumbach, Informaticien, Directeur de recherches à l'INRIA, IXXI Lyon

Technosphère : une approche par les sciences économiques est-elle possible ?

S. Harnay, Économiste, Professeure à l'Université de Lorraine

APRÈS-MIDI : APPROCHES JURIDIQUES DE LA TECHNOSPHERE – COMMENT LES CONSTRUCTIONS DU DROIT SE SAISISSENT OU NON DE NOUVEAUX PHÉNOMÈNES DE LA TECHNOSPHERE ET DANS QUELLE MESURE CES NOUVEAUX PHÉNOMÈNES PERMETTENT DE REVISITER LES CONSTRUCTIONS DU DROIT D'UN POINT DE VUE ÉPISTÉMOLOGIQUE ?

Quelle(s) théorie(s) juridique(s) pour l'approche de la technosphère ?

Ouverture par **Benoit Frydman**, Juriste, Professeur à l'Université libre de Bruxelles

Droit de l'environnement et technosphère : libres propos sur le génie écologique

Ph. Billet, Juriste, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur de l'Institut de droit de l'environnement – EVS UMR 5600

Droit agri-alimentaire et technosphère : les effets d'un déphasage

F. Collart-Dutilleul, Juriste, Professeur émérite à l'Université de Nantes, Membre honoraire de l'IUF

Devenir prothétique et humanisme juridique : personne, sujet et individu à la frontière des normativités technologiques et juridiques

Ch. Lazaro, Juriste, Professeur de Droit & Société, Centre de Philosophie du droit, Université catholique de Louvain

Technosphère et droit international

S. Maljean-Dubois, Juriste, Directrice de recherche au CNRS, UMR DICE, Aix-en-Provence

Territoriality of Intellectual Property Facing the Information Age (en vidéo)

T. Takenaka, Juriste, Professeure à l'University of Keio et à l'University of Washington

Intelligence artificielle et droit

M. Teller, Juriste, Professeure à l'Université de Nice Sophia Antipolis

Conclusion de la journée

S. van der Leeuw, Anthropologue, Professeur émérite à l'Arizona State University, Membre honoraire de l'IUF

SESSION DOCTORALE
30 MARS 2018 – LYON – MILC SALLE 308 (35 rue Raulin - Lyon)
9H À 13H

Retour d'expérience sur l'approche pluridisciplinaire (droit-économie) des phénomènes : le cas de la concurrence

Ouverture par **L. Zevounou**, Juriste, Maître de conférences à l'Université de Paris Nanterre

Enjeux épistémiques et éthiques de l'artificialisation du juridique

A. Billion, Juriste, Université Jean Moulin Lyon 3 et IBM Centre d'études avancées, et **M. Guillermin**, Philosophe des sciences, Université catholique de Lyon

De la banque mutualiste selon Proudhon à la monnaie virtuelle : deux idées révolutionnaires

F.-X. Arnoux, Juriste historien, Université Jean Moulin Lyon 3, et **S. Quincey**, Juriste, Université Jean Moulin Lyon 3

La blockchain : entre opportunités et réticences

P. Guedon, Juriste, Université Jean Moulin Lyon 3, **S. Kouye**, Informaticien, Esigelec, et **M. Vestoso**, Juriste, Université Suor Orsola Benincasa – Naples

Technosphère et cybercriminalité : pour une mobilisation du droit

A.-C. Mansion, Juriste, Université de Nancy, **M. Lebdar**, Économiste, Université de Nancy, et **S. Quincey**, Juriste, Université Jean Moulin Lyon 3

Inscription obligatoire avant le jeudi 15 mars :

- aux tables rondes du 29 mars : veronique.gervasoni@univ-lyon3.fr

- à la session doctorale du 30 mars : edd@univ-lyon3.fr

► Organisation

- **J.-S. Bergé**, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Membre senior de l'IUF
 - **V. Gervasoni**, Responsable administrative de l'EDIEC
 - **F. Gorokhovski**, École doctorale de droit Lyon Saint-Étienne

► Comité de pilotage :

- **J.-S. Bergé**, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Membre de l'IUF
- **Ph. Billet**, Juriste, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur de l'Institut de droit de l'environnement – EVS UMR 5600
 - **S. Grumbach**, Informaticien, Directeur de recherche à l'INRIA, IXXI Lyon
 - **S. Harnay**, Économiste, Professeure à l'Université de Lorraine
- **U. Mayrhofer**, Professeure en sciences de gestion à l'iaeyon School of Management, Université Jean Moulin Lyon 3
 - **I. Negrutiu**, Biologiste, Directeur de recherche émérite à l'ENS Lyon

► Comité scientifique :

- **A. Barron**, Professeur en sciences de gestion à la Toulouse Business School
- **J. P. Burgess**, Géopolitologue, Philosophe, Professeur à l'ENS Paris, Chaire AXA « Géopolitique du risque »
- **F. Collart-Dutilleul**, Juriste, Professeur émérite à l'Université de Nantes, Membre honoraire de l'IUF
 - **P. Degeorges**, Archéologue, Professeur à l'ENS Lyon
 - **B. Frydman**, Juriste, Professeur à l'Université libre de Bruxelles
- **Ch. Lazaro**, Juriste, Professeur de Droit & Société, Centre de Philosophie du droit, Université catholique de Louvain
 - **D. Le Métayer**, Informaticien, Directeur de recherche à l'INRIA Lyon
 - **S. Maljean-Dubois**, Juriste, Directrice de recherche au CNRS, UMR DICE, Aix-en-Provence
 - **T. Takenaka**, Juriste, Professeure à l'University of Keio et à l'University of Washington
 - **M. Teller**, Juriste, Professeure à l'Université de Nice Sophia Antipolis
- **S. van der Leeuw**, Anthropologue, Professeur émérite à l'Arizona State University, Membre honoraire de l'IUF